

CONDITIONS GÉNÉRALES

« Cours individuels » · « Cours semi-privés » · « Semaines de renforcement »
Année scolaire 2025–2026

Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables à tout élève. Ce dernier les accepte, avec l'accord d'au moins l'un de ses deux parents, du fait de son inscription à Cogito. D'éventuelles conditions particulières seront prises en compte moyennant un accord préalable et écrit. Tous nos prix s'entendent TTC.

Article 2

Les droits à payer se composent d'un montant fixe, les frais administratifs annuels, et d'un montant variable, qui dépend de la formule choisie par l'étudiant et ses parents. Les frais administratifs annuels, d'un montant de 65 CHF, valent pour l'année académique/scolaire en cours, jusque et y compris la période de l'été, pour l'ensemble des enfants d'une même famille (au sens strict : frères, sœurs).

Pour les élèves en haute école ou à l'université

Article 3

3.1 Cours individuels

10 heures de cours individuels, en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **950 CHF TTC (95 CHF/h)**

15 heures de cours individuels, en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **1'395 CHF TTC (93 CHF/h)**

20 heures de cours individuels, en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **1'800 CHF TTC (90 CHF/h)**

30 heures de cours individuels, en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **2'550 CHF TTC (85 CHF/h)**

40 heures de cours individuels, en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **3'200 CHF TTC (80 CHF/h)**

Des « Pack 5 heures » et « Pack 3 heures » sont disponibles en période d'examens.

3 heures de cours individuels, en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **330 CHF TTC (110 CHF/h)**

5 heures de cours individuels, en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **515 CHF TTC (103 CHF/h)**

Les packs se payent à la souscription. Ce tarif par séance reste en vigueur pour les séances suivantes.

3.2 Séminaire de méthodologie universitaire

Séminaire strictement individuel, d'une durée de 2h30 à 3 heures, à distance. Tarif : **415 CHF TTC (frais administratifs inclus)**.

Pour les élèves en primaire, secondaire obligatoire et secondaire II

Article 4

4.1 Trois formules sont proposées : « Cours semi-privés », en petit groupe avec explications individuelles ; la formule de cours strictement « individuelle » ; et l'« Atelier de méthodologie du travail scolaire ».

4.2 Cours semi-privés

Une séance de cours semi-privés compte 2 heures d'accompagnement, étude, explications matières en individuel et organisation du travail (présentiel). La durée des cours individuels est préalablement planifiée avec le formateur.

Il existe deux tarifs pour la formule de « Cours semi-privés » :

1°) 8 séances de deux heures : **644 CHF TTC (80,5 CHF par séance de 2h)**

2°) 16 séances de deux heures : **1'200 CHF TTC (75 CHF par séance de 2h)**

Ce tarif par séance reste en vigueur pour les séances suivantes.

4.3 Cours individuels — Formule « Individuelle »

La formule « Individuelle » débute par l'achat d'un carnet de 10, 15, 20 ou 30 heures qui pourra être renouvelé sur demande (pas de renouvellement tacite).

1°) Pour les élèves de plus de 12 ans à l'école obligatoire ou en secondaire II — 10 heures de cours individuels :

- en ligne (visioconférence via Zoom, Teams, Whereby) : **700 CHF TTC**
- au bureau Cogito (Rue Saint-Jean 32, 1203 Genève) : **750 CHF TTC**
- à domicile ou dans un lieu (bibliothèque, école...) à moins de 5 km du bureau Cogito : **800 CHF TTC**
- à domicile ou dans un lieu à une distance de 5 à 10 km du bureau Cogito : **850 CHF TTC**
- à domicile ou dans un lieu à une distance de 10 à 15 km du bureau Cogito : **900 CHF TTC**

2°) Pour les élèves de moins de 12 ans — 10 heures de cours individuels :

- au bureau Cogito (Rue Saint-Jean 32, 1203 Genève) : **650 CHF TTC**
- à domicile ou dans un lieu (bibliothèque, école...) à moins de 5 km du bureau Cogito : **700 CHF TTC**
- à domicile ou dans un lieu à une distance de 5 à 10 km du bureau Cogito : **750 CHF TTC**
- à domicile ou dans un lieu à une distance de 10 à 15 km du bureau Cogito : **800 CHF TTC**

4.4 Atelier de méthodologie du travail scolaire

Le coût de cet atelier, strictement individuel, d'une durée de trois heures, à distance, est de **350 CHF TTC (frais administratifs inclus)**.

Article 5 — Paiement

Les droits (frais administratifs annuels + tarif de la formule choisie) doivent être payés suivant l'émission de la facture sur le compte **COGITO SA** — IBAN **CH25 0078 8000 0503 8789 7**, compte ouvert auprès de la Banque BCGE, Case postale 2251, 1211 Genève 2.

Durant les premiers jours du mois qui suit les prestations, un relevé des services prestés est envoyé, via le décompte mensuel dont question à l'article 9.

Exemple : Si l'étudiant est inscrit le 15 octobre aux Cours semi-privés, formule de 8 séances, seront dus au comptant 65 CHF (frais administratifs annuels) + 644 CHF, soit un total de 709 CHF, sous peine des majorations visées à l'article 9.

Si l'étudiant a pris 2 séances, les 18 et 25 octobre, l'étudiant (l'un de ses parents) recevra, dans les premiers jours du mois de novembre, un décompte lui permettant de connaître de façon précise les services qui ont déjà été prestés.

Les services souscrits seront prestés durant l'année scolaire ou académique en cours, sans report possible d'une année à l'autre. Aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où l'élève/ses parents décident de ne pas solliciter les heures ou services auxquels il/elle a droit.

Toute prestation réalisée par le formateur pour le compte de l'élève est comptabilisée dans le volume d'heures souscrit, au même titre qu'une séance de cours. À titre d'exemple, une heure consacrée à la préparation d'un cours ou à la correction d'exercices équivaut à une heure de cours individuel et est décomptée au tarif de la formule (pack ou carnet) souscrite.

Article 6

Les rendez-vous sont fixés de commun accord avec l'étudiant, qui veillera à les respecter. Tout retard de l'étudiant par rapport à l'heure prévue sera comptabilisé, et toute annulation la veille ou le jour même de la séance entraîne la perte complète de la séance prévue, sauf cas de force majeure ou accord exprès du formateur. Toute annulation la veille ou le jour même de la séance par COGITO entraîne une indemnité égale au prix de la séance annulée, sauf cas de force majeure.

Article 7

Des camps de renforcement scolaire sont organisés durant les périodes de vacances scolaires. Ces camps sont résidentiels ou non résidentiels (de jour dans les locaux Cogito).

7.1 Le stage résidentiel s'étend sur une période de quatre jours ; son tarif est de **1'490 CHF TTC** (soit 1'425 CHF + 65 CHF de frais administratifs annuels s'il n'a pas participé à d'autres cours préalablement sur la même année scolaire).

7.2 Lorsque le stage non résidentiel s'étend sur une période de cinq demi-journées consécutives, à raison de quatre heures par jour, son tarif est de **815 CHF** (soit 750 CHF + 65 CHF de frais administratifs annuels s'il n'a pas participé à d'autres cours préalablement sur la même année scolaire). Le tarif des stages d'une durée différente de 5 jours est précisé dans chaque cas.

Article 8 — Annulation d'un stage par l'étudiant / ses parents

8.1 Sauf cas de force majeure (événement imprévisible et insurmontable), le client qui annule son inscription en tout ou en partie à un stage résidentiel ou non, pour quelque raison que ce soit, sera redevable de frais d'annulation calculés conformément à l'article 8.3, sans préjudice au droit de COGITO de postuler la réparation intégrale du dommage subi en raison de cette annulation. En cas de force majeure, l'élève/ses parents doit obligatoirement exposer le cas par email à info@cogitosuisse.com au plus tard 24 heures après la survenance de la force majeure et fournir les pièces justifiant la force majeure.

8.2 Aucune assurance annulation n'est incluse dans le prix du stage d'études.

8.3 L'annulation du(es) stage(s) par l'élève/ses parents entraîne le paiement des montants suivants :

- pour une annulation intervenant 30 jours avant le début du stage : **25 %** du prix du service réservé ;
- pour une annulation intervenant entre le 29^e et le 8^e jour avant le début du stage : **50 %** du prix du service réservé ;
- pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : **75 %** du prix du service réservé ;
- pour une annulation le jour même ou après le début du stage : le montant total du service réservé sera facturé.

Toute annulation d'un stage devra se faire par email à l'adresse info@cogitosuisse.com et également par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à COGITO, Rue Saint-Jean 32, 1203 Genève, le cachet de la poste faisant foi en ce qui concerne la date d'annulation. L'envoi du courrier recommandé est une condition essentielle afin que l'annulation puisse être prise en considération.

Article 8 bis — Annulation d'un stage par COGITO

8 bis.1 Exceptionnellement, COGITO peut être contraint d'annuler un stage pour des raisons tenant à la sécurité des participants, à un nombre insuffisant d'élèves inscrits, ou en cas de force majeure. COGITO proposera dans la mesure du possible un stage équivalent, au même coût, que l'élève sera libre d'accepter. L'élève / le parent signataire seront informés de l'annulation et de la proposition d'un nouveau stage dans les meilleurs délais.

8 bis.2 En cas d'annulation du stage par COGITO pour des motifs étrangers à ceux indiqués à l'article 8 bis.1, COGITO sera redevable envers l'élève/ses parents d'une indemnité forfaitaire calculée selon le même barème que celui prévu à l'article 8.3, à savoir :

- pour une annulation intervenant 30 jours avant le début du stage : **25 %** du prix du service réservé ;
- pour une annulation intervenant entre le 29^e et le 8^e jour avant le début du stage : **50 %** du prix du service réservé ;
- pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : **75 %** du prix du service réservé ;
- pour une annulation le jour même ou après le début du stage : **100 %** du prix du service réservé.

Article 9 — Facturation / Décompte

9.1 Les droits (frais administratifs annuels + tarif de la formule choisie) doivent être payés suivant l'émission de la facture sur le compte de COGITO figurant à l'article 5 des présentes.

À défaut de règlement du montant de la facture au comptant, le montant dû portera intérêt de plein droit au taux de 1 % par mois et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15 % du principal, avec un minimum de 40 CHF. Cogito sera redevable de la même indemnité forfaitaire et irréductible, à défaut de fournir les services commandés par l'étudiant ou ses parents, au moment convenu, sauf cas de force majeure.

9.2 Le décompte des prestations est mensuel. Si vous avez bénéficié de prestations durant le mois en cours, vous recevrez un décompte de Cogito au début du mois suivant. Le décompte ne constitue pas une facture et a pour but de porter à la connaissance de l'étudiant (ou l'un de ses parents) les services qui ont été prestés durant le mois précédent.

9.3 Pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, Cogito privilégie l'envoi des factures exclusivement par email. L'adresse email via laquelle sont reçus les documents d'inscription est celle sur laquelle l'étudiant (si majeur) ou ses parents s'engage(nt) à recevoir les factures de Cogito tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sauf avis contraire.

Par la souscription à des cours Cogito, la personne responsable (l'étudiant ou ses parents) s'engage à relever cette adresse email au début de chaque mois, pour prendre connaissance de la facture que Cogito vous aura envoyée. En cas de problème avec cette adresse email, vous vous engagez à contacter sans délai le service comptable de Cogito : info@cogitosuisse.com.

Article 10

En cas de désaccord, les parties tenteront de concilier leurs points de vue à la lumière des présentes conditions générales ; si le désaccord persiste, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Genève seront seuls compétents.

Réussir, ça s'apprend — depuis 25 ans.